



JUSTICE ET SÉCURITÉ

OBJECTIF

Offrir des services permanents dans les Centres d'amitié permettant aux citoyens autochtones dans les villes d'être accompagnés et informés afin de comprendre et d'exercer leurs droits en matière de justice et de sécurité publique.

PILIERS

RECONNAISSANCE :

la reconnaissance de l'expertise des Centres d'amitié autochtones et l'engagement à une véritable réconciliation (pour et par les Autochtones).

JUSTICE SOCIALE :

la participation des citoyens autochtones, sans discrimination, à une société juste et équitable.

ÉGALITÉ DES CHANCES :

l'accès aux mêmes droits et opportunités pour les citoyens autochtones.

FIERTÉ IDENTITAIRE :

la valorisation de la culture autochtone et le respect de ses valeurs et de ses pratiques.

STRATÉGIES D'ACTION DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES :

- » Formaliser et développer l'offre de services en ce qui a trait à la justice et à la sécurité publique, et consolider ces services avec la création et le financement de postes d'intervenants;
- » Promouvoir et contribuer à l'identification d'initiatives afin d'améliorer l'accès aux services de justice et à la sécurité publique aux citoyens autochtones;
- » Faire connaître les lois, les droits et les recours ainsi que le fonctionnement du système de justice et la sécurité publique afin de favoriser une meilleure compréhension, participation et confiance accrue envers ceux-ci de la part des citoyens autochtones;
- » Accompagner les Autochtones dans leurs démarches en matière de justice et de sécurité publique;
- » Sensibiliser les intervenants du système de justice et de la sécurité publique aux réalités autochtones;
- » Arrimer les services, les partenaires et les différents acteurs judiciaires dans les milieux.

STRATÉGIES D'ACTION DU REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC :

- » Création d'une unité de coordination en matière de justice et de sécurité publique;
- » Promouvoir et faire reconnaître l'action des Centres d'amitié autochtones en vue de soutenir la solidification de leurs services en matière de justice et de sécurité publique;
- » Favoriser les innovations dans le système de justice afin d'assurer un meilleur accès aux citoyens autochtones;
- » Influencer la formation initiale des divers intervenants du système de justice et de sécurité publique;
- » Représenter les Centres d'amitié dans divers lieux de concertation et contribuer au développement de politiques publiques pertinentes en matière de justice sociale, d'égalité des chances, d'administration de la justice ou de sécurité publique;
- » Mettre en place un système de documentation et d'acquisition de données statistiques au sein du Mouvement;
- » Soutenir les actions locales des Centres d'amitié autochtones;
- » Faciliter la mise en commun des informations et des expériences au sein du Mouvement;
- » Recenser et diffuser des bonnes pratiques en matière de justice alternative et communautaire (autochtones et allochtones, à l'extérieur du Québec et du Canada également);
- » Collaborer avec le Gouvernement du Québec.

LES PRINCIPAUX EFFETS ANTICIPÉS

- » Le développement et la consolidation de services en justice et sécurité publique pour informer et accompagner les citoyens autochtones;
- » Le renforcement du pouvoir d'agir des citoyens autochtones;
- » La prévention de la criminalité;
- » L'amorce d'un processus de guérison;
- » La sensibilisation des partenaires aux réalités autochtones et l'amélioration de leurs compétences culturelles;
- » Le développement de collaboration et d'arrimage avec les partenaires du milieu;
- » La création de milieux de vie sécuritaires pour les citoyens autochtones.